



Réducteur de pression ECOBAR

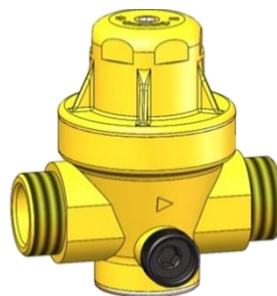
1. Description

Les réducteurs de pression ECOBAR Grandsire permettent une économie d'eau, un confort acoustique ainsi qu'un débit normalisé. Il est adaptable et/ou interchangeable avec la plupart des appareils du marché. Il est proposé en option des raccords universelles qui permettent d'avoir 16 raccords possibles.

2. Caractéristiques

-Raccordement	(Voir tableau ci-dessous)
-Prises pour manomètre	2 prises G1/4
-Siège	Inox
-Clapet monté sur étrier	EPDM
-Joint	Elastomère
-Type de réducteur	à membrane
-Membrane toilée Haute température	EPDM
-Pression admissible	25bars
-Débit maxi	55l/minute
-Réglage sur installation	1,5 à 5,5 bars
-Réglage usine	3bars
-Température d'utilisation maxi	70°C
-Fluide admissible	Eau potable
-Chapeau	Laiton
-Laiton	CW617N*

*Option : Raccord universel (Male ½, Femelle ¾) qui offre 16 possibilités de raccordement (version 118110).



4. Fonctionnement

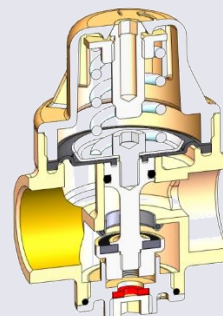
En débit, lorsqu'il y a puisage, la pression de l'eau qui s'exerce sur la membrane diminue, ce qui permet au ressort de se détendre. L'ensemble étrier/clapet se déplace vers le bas pour laisser passer l'eau.

Quand il n'y a plus de débit, la pression, aval s'exerce de nouveau sur la membrane, aidée du ressort, comprime le ressort et entraîne la fermeture du clapet, qui réduit le passage de l'eau.

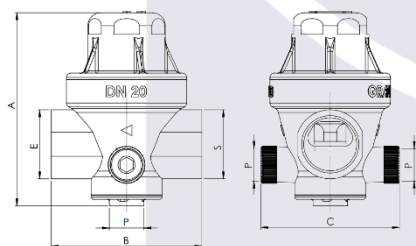
5. Réglage

Le réglage doit s'effectuer SANS DÉBIT (tout écoulement en aval stoppé). Pour augmenter la pression, serrer la vis de réglage dans le sens des aiguilles d'une montre.

Pour diminuer la pression, desserrer la vis de réglage dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, ouvrir légèrement un robinet pendant un instant, refermer puis serrer de nouveau la vis jusqu'à obtention de la pression souhaitée.



Référence	A	B	C	E	S	P	Poids(gr)
118104	90	70	65	F3/4	F3/4	1/4	630
118105	90	82	65	M3/4	M3/4	1/4	680
118106	90	62	65	F1/2	F1/2	1/4	665
118107	90	84	65	M1/2	M1/2	1/4	710
118108	90	110	65	FT3/4	FT3/4	1/4	800
118109	90	97	65	FT3/4	M3/4	1/4	740
118110	90	106	65	*Univ	*Univ	1/4	798



3. Installation

- Se trouve généralement à l'entrée de l'installation, mais on peut aller partout où la pression de l'eau doit être réduite.
- S'installe dans **toutes les positions** (horizontale, verticale, tête en haut, tête en bas, inclinée, etc...).

Attention : Respecter le sens de l'écoulement indiqué par la flèche du corps ;
Si risque de contre-pression ou coup de bélier : protéger le réducteur par un clapet anti-retour à sa sortie.

6. Entretien et inspection

Les réducteurs de Pression ECOBAR Grandsire ne nécessite pas d'entretien ni d'inspection particulière, dans le cas d'une installation par un professionnel, car sa conception le rend insensible aux tartres et aux impuretés.



7. Garantie

1. Outre la garantie légale, nos produits seront garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.
2. Le recours à la garantie est subordonné au respect de nos prescriptions et directives en matière d'emploi, de montage, d'installation, de mise en œuvre, de révision et d'entretien des produits.
3. La garantie couvre exclusivement la réparation ou l'échange gratuits des pièces reconnues défectueuses ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires tels que frais de main d'œuvre, frais de dépose et repose, frais d'emballage, frais de déplacement et de transport ou dommages et intérêts, notamment pour privation de jouissance. Le cas échéant, les produits défectueux ou autres doivent nous être retournés uniquement après notre accord en franco de port, assemblés et ne présentant aucune trace de violation. Les envois en port dû ne seront pas acceptés. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.
4. Dans le cas d'une incorporation de nos produits dans des ensembles qui ne sont pas de notre fabrication, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à nos pièces reconnues défectueuses, la responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièces qui ne seraient pas de notre fabrication.
5. La garantie ne couvre pas, et notre entière responsabilité est exclue, les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des pièces ni les avaries et dommages qui pourraient être la conséquence d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une installation non conforme aux règles de l'art, DTU et aux spécifications techniques définies, d'un entretien défectueux, d'une utilisation anormale ou d'un accident matériel ou corporel, ou d'un stockage défectueux.

De même, cette garantie ne couvre ni l'absence ou la déficience d'entretien, ni les dommages dus à l'action des eaux agressives calcaires ou des corps étrangers (gravier, sable, limaille, particules de tartre, etc...). Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens, autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.
6. Tout produit faisant l'objet d'un démontage, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications mêmes légères ne pourront bénéficier des clauses de la garantie.
7. La garantie s'applique après examen et respect des règles pour service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. Dans le cas où les conclusions de l'expertise d'un retour produit démontre une utilisation non-conforme aux prescriptions d'entretien et d'usage définis dans le présent document, des frais d'expertises peuvent être réclamés à l'acheteur.
8. Si le remplacement ne peut être effectué par un produit identique suivant l'arrêt ou le changement de fabrication, un produit de substitution répondant au même usage sera proposé. L'application de la garantie ne pourra pas en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.

La société Grandsire se réserve le droit d'améliorer ou modifier les produits ainsi que leurs caractéristiques techniques à tout moment et sans préavis.